

Commune de
FONTENAY SUR VÈGRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 12 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. RUILLE Guy, M. MAZURE Mathias, Mme GIRAULT Catherine, M. CHAUVEAU Didier

Absents excusés : Mme DORET Peggy et M. TOUCHARD Fabien

Absent non excusé : M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre

Secrétaire de séance : Mme FABLE Michèle

Date de convocation : 07/03/2018

Date d'affichage : 07/03/2018

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 7

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un conseiller municipal au Conseil d'école
- Devis sauvegarde informatique
- Convention banque alimentaire
- Demande d'aide CCAS
- Demande de subventions 2019
- Pétition SDIS 72
- Affaires diverses

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Choix de devis : acquisition bancs, isoloir, tondeuse à gazon, abat-sons clocher

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU CONSEIL D'ECOLE

2019-03-01

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un élu de chaque commune du SIVOS doit être désigné pour être membre de droit à part entière avec voix délibérative lors des Conseils d'école.

Or, elle explique que jusqu'à présent elle était seule à représenter la commune.

Le Conseil municipal décide donc de désigner Madame Michèle FABLE, 2^{ème} adjoint au Maire, pour être membre de droit à part entière avec voix délibérative et lui attribue donc le droit de vote lors des prochains Conseils d'école.

DEVIS SAUVEGARDE INFORMATIQUE

2019-03-02

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la sauvegarde des fichiers de traitements de texte de la commune était, jusqu'à présent, réalisée sur clé USB. Ces fichiers représentent un volume de 3,2 go.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que ce système n'est pas assez sécurisé.

C'est pourquoi, elle leur présente des devis d'entreprises proposant une externalisation de sauvegardes sur un serveur sécurisé :

- La société Modularis propose une sauvegarde externalisée pour un montant mensuel de 23,88 € TTC mensuel incluant une assistance et intervention par télémaintenance ;
- La SARL Micro Info Expert propose l'achat d'une Mie Box, serveur de sauvegarde locale, pour un montant de 708 € TTC et une sauvegarde externalisée pour un coût mensuel de 23,80 € TTC.

Les membres du Conseil municipal exposent le fait que l'achat d'un serveur de sauvegarde locale est inutile étant donné le volume, peu conséquent, de fichiers détenus par la commune et décident d'accepter le devis de la Société Modularis pour un montant mensuel de 23,88 € TTC exposant, de plus, le fait que cette société est le prestataire informatique de la commune et qu'elle répond tout à fait aux besoins de celle-ci.

DEMANDE D'AIDE CCAS **2019-03-03**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une demande d'aide a été établie par une assistante sociale auprès du CCAS de la commune.

Les membres du Conseil municipal approuvent l'aide d'un montant de 80 euros attribuée par la Commission du CCAS dans le cadre de cette demande.

CONVENTION BANQUE ALIMENTAIRE **2019-03-04**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une convention peut être établie auprès de la Banque Alimentaire du Mans pour un montant de 40 Euros annuel. Cela permettrait de disposer de colis de denrées alimentaires (épicerie et produits frais) afin de venir en aide aux administrés pouvant être dans le besoin. Cette convention est valable un an et est renouvelable par reconduction tacite.

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de donner leur accord à Madame le Maire pour signer cette convention en vue de disposer de colis de denrées alimentaire pour un montant annuel de 40 euros.

CHOIX DE DEVIS : ACQUISITION BANCS, ISOLOIR, **TONDEUSE A GAZON, ABAT-SONS CLOCHER** **2019-03-05**

Madame le Maire présente au Conseil municipal plusieurs devis concernant l'achat de matériel prévu courant 2019.

Acquisition de bancs :

MEFRAN COLLECTIVITES :

2 modèles de bancs :

- Banc Odéon x6 : 1 360,80 € TTC
- Banc Opéra x6 : 1 288,80 € TTC

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour l'acquisition de 6 bancs Odéon pour un montant de 1 360,80 € TTC auprès de l'entreprise MEFRAN COLLECTIVITES.

Acquisition d'un isoloir :

MEFRAN COLLECTIVITES : - 222,00 € TTC

Les membres du Conseil municipal relèvent le fait que l'isoloir présenté n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite et souhaitent que Madame le Maire sollicite un autre devis auprès de cette entreprise.

Acquisition tondeuse à gazon :

ETS MARIAIS : - 975,60 € TTC

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner son accord à Madame le Maire pour signer le devis et engager son règlement en vue de l'acquisition d'une tondeuse à gazon auprès des Etablissements Mariais.

Abat-sons clocher de l'église :

Entreprise GRUDET : - 6 588,00 € TTC

Entreprise Thierry LEBLANC : - 3 984,00 € TTC

Entreprise BODET : - 9 328,80 € TTC

Le Conseil municipal souhaite que Madame le Maire sollicite l'entreprise GRUDET et l'entreprise Thierry LEBLANC afin d'obtenir de nouveaux devis comprenant un grillage rigide.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

2019-03-06

En réponse aux demandes des associations, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions comme suit :

Comité des Fêtes	180 €
Club des retraités de Fontenay	180 €
Association Ennemis des cultures Fontenay	180 €
La Chantenaysienne	150 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	150 €
CRI 72	180 €
ADMR Chantenay Villedieu	50 €

PETITION DU SDIS 72

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal d'un courriel reçu de la part du syndicat SUD SDIS 72 les sollicitant à signer une pétition en ligne en vue de soutenir les pompiers professionnels de la Sarthe concernant leur manque d'effectifs et leurs conditions de travail.

Les membres du Conseil municipal ne souhaitent pas que Madame le Maire signe cette pétition au nom de la commune et décident que celle-ci leur transfère ce courriel afin de décider personnellement de signer ou non cette pétition.

Affaires diverses :

- Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de fixer la date de la journée bénévole. Les membres du Conseil municipal décident de fixer cette journée bénévole au 4 mai 2019.
- Madame le Maire informe le Conseil municipal d'un courrier reçu par POLLENIZ 72 concernant la lutte collective mise en place contre les taupes. Elle explique que l'association propose aux administrés une lutte par fumigation facturée 58 € TTC et une lutte par piégeage facturée 39 € TTC. Pour cela, les administrés concernés doivent venir s'inscrire en mairie.
- Madame le Maire présente au Conseil municipal un courrier reçu par la mairie d'Allonnes concernant la mobilisation contre l'antisémitisme des Maires de France.
- Madame le Maire présente au Conseil municipal un courrier de la Fédération Nationale de la Sécurité des Réserves Communales proposant à la commune de rejoindre la coordination d'entraide ou créer une réserve communale au vue de l'exposition aux éventuelles catastrophes naturelles ou technologiques. Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce courrier.
- Madame le Maire présente au Conseil municipal un courrier d'une étudiante en sophrologie, habitante de Chevillé, sollicitant le prêt d'une salle afin d'y organiser des ateliers découverte gratuits. Les membres du Conseil municipal ne sont pas favorables au prêt de la salle de loisirs de la commune pour cette activité.
- Madame le Maire expose au conseil municipal un courrier du président du Conseil départemental concernant l'adhésion à un groupement de commande, à l'échelle départementale, permettant aux communes de déployer, sur leur territoire, des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Les membres du Conseil municipal décident de ne pas donner suite à cette proposition jugeant celle-ci inadaptée aux besoins de la commune.

La séance est levée à 22h05.